

DECISION DU PRESIDENT n° 2023-07  
Prise en vertu de la délégation du conseil communautaire

Objet : Demande de subvention FNADT – France Services SAULX/QUERS

Le Président de la Communauté de Communes du Triangle Vert ;

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération 2022-01 du 3 février 2022 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué au Président et aux Vice-Présidents en cas d'empêchement du Président, le point 10 autorisant à réaliser les demandes de subventions auprès de tout organisme financeurs et établir les plans de financement nécessaires à l'élaboration des dossiers ;
- Vu le budget de l'EPCI ;

Considérant que les activités des France Services sont d'intérêt communautaire ;

**DECIDE :**

Le dépôt d'une demande de subvention FNADT auprès des services préfectoraux sur la plateforme des démarches administratives en ligne « demarches-simplifiees.fr » pour la gestion annuelle 2023 des France Services du territoire pour les sites de SAULX et de QUERS pour un montant total de 70 000 € (soit 35 000 € par structure).

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations.

SAULX, le 5 avril 2023,

Le Président,  
Benjamin GONZALES,

 